Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 081-258100072-20250619-19062025_7_1-DE

territoire d'énergie
TARN · SDET

Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

2025 /

SÉANCE DU 19 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Domaine d'Escausses à Sainte-Croix, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
06 juin 2025

Date d'affichage :
06 juin 2025

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 19062025 /7.1

Nombre de voix délibératives :
35 : Délibération n°1 et n°2.1
36 : Délibération n°3.1 à 9.1

Membres titulaires présents : 32
Jean-Paul **ALRAN**, Alain **ASTIE** (est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 3.2 et 3.5), Jean-Charles **BALARDY**, Bernard **BARRIER**, Jacques **BIAU**, Alain **BOUISSET**, Francis **CESCATO**, Alain **CLERGUE**, François **COLLADO**, Elian **COMENT**, Alex **DE NARDI**, Jean-Luc **ESPITALIER**, Jean-Marc **FEDOU**, Didier **GAVALDA** (pouvoir de Michel **FARENC**), Lionel **GERVAUX**, Gilles **GINESTET**, Gaëtan **GÖBBELS**, Jean-Pierre **GOS**, Joël **IMBERT**, Nicolas **LEROUX**, Didier **MAHOUX** (pouvoir de Patrice **JACQUET**), Jacques **MAURY**, Daniel **MAYNADIER**, Franck **MONNERET**, Alain **OURLIAC** (pouvoir de Didier **VALAX**), Jean-Claude **PINEL**, Vincent **RECOULES**, Francis **REMIOT**, Jean-Marc **SOULAGES**, Jean-Marc **TARROUX**, Myriam **VIGROUX**, Olindo **VIVAN**.

Membres titulaires représentés : 1
Christian **HAMON** (représenté par Thierry **FOUCHÉ**)

Membres suppléants présents : 1
Thierry **FOUCHÉ** (représente Christian **HAMON**)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3
Michel **FARENC** (pouvoir à Didier **GAVALDA**), Patrice **JACQUET** (pouvoir à **Didier MAHOUX**), Didier **VALAX** (pouvoir à Alain **OURLIAC**).

Membres titulaires excusés : 24
Michel **BUFFEL**, Sylvian **CALS**, Vincent **COLOM**, Jean-Luc **DARGEIN-VIDAL**, Pierre **ESCANDE**, Jean **ESQUERRE**, Gérard **FABRE**, Jean-François **FALGAYRETTES**, Sylvain **FERNANDEZ**, Serge **GAVALDA**, Emile **GOZE**, Frédéric **ICHARD**, Xavier **ICHARD**, Frédéric **JOURDE**, Alain **LEMONNIER**, Éric **LEROUX**, Marc **MADERN**, Noël **MEYSSONNIER**, Marc **MONTAGNÉ**, Jean-Paul **RAYSSAC**, Michel **SABLAYROLLES**, Jacques **SALVETAT**, Jean-Claude **VERNIER**, Mickaël **VIATGE**.

Objet : Modification de la convention SDET - IGN

Monsieur le Président rappelle que le PCRS est un fond de plan unique et mutualisé nécessitant des infrastructures spécifiques, des compétences propres et une collaboration des acteurs concernés. Il est la réponse à la réforme anti-endommagement des réseaux, dont la prise d'effet remonte au 1er Juillet 2012. Son utilisation est obligatoire pour les réponses aux DT-DICT.

Il rappelle que le SDET produit actuellement la première version tarnaise de ce PCRS, appelée « primo-acquisition ». La production de cette première version a fait l'objet d'un accord-cadre avec l'IGN et OpenIG permettant au syndicat de s'appuyer sur l'IGN et ses prestataires pour l'acquisition aérienne et la production du fond de plan et autres données intermédiaires. Dans le cadre de cet accord, l'IGN a été désigné chef de file pour réaliser la demande d'aide des fonds européen FEDER représentant environ 40% des dépenses du projet.

Monsieur le Président explique que les règles, permettant de bénéficier de cette aide, ont récemment évolué afin que le porteur direct du projet, à savoir le syndicat en tant qu'APLC (Autorité Publique Locale Compétente), soit le demandeur et le bénéficiaire direct. En ce sens, le syndicat doit devenir le chef de file du projet.

Monsieur le Président précise que cet avenant a donc deux effets : sécuriser les dépenses liées au projet et se conformer à la réglementation relative à l'obtention du FEDER.

3, rue Gustave Eiffel - Zone d'Activités - 81000 ALBI - Tél. 05 63 42 27 40 - mail : contact@sdet.fr

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 081-258100072-20250619-19062025_7_1-DE

Monsieur le Président propose au Comité syndical de se prononcer sur un avenant concernant l'accord-cadre avec l'IGN et OpenIG portant sur 3 modifications importantes :

- Le Syndicat devient chef de file pour la demande de subvention, ne changeant pas les engagements précédents quant aux actions de chacun des parties ;

- Les flux financiers changent également, de telle sorte que le Syndicat percevra le FEDER, devant être reversé à l'IGN lors du solde du projet, là où l'IGN percevait ce montant directement ;

- Deux mentions viennent sécuriser les flux financiers sortant du syndicat précisant que le solde du projet sera versé « après » l'obtention du FEDER et que « Ce solde ne pourra porter la contribution de TE 81 au-delà du montant préalablement établi, soit 471 373 euros HT ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le projet d'avenant à l'accord-cadre avec l'IGN et OpenIG

- **Autorise** le Président à signer et à exécuter la convention, annexé à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 19 juin 2025

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Francis REMIOT

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU TARN
S.D.E.T.
2, rue Gustave Eiffel
Zone d'Albitech
81000 ALBI

2, rue Gustave Eiffel – Zone d'Albitech – 81000 ALBI – Tél. 05 63 43 27 49 – mail contact@sdet.fr